



Déchets@Ressources 1 (20/12/2021)

Bienvenue dans la toute nouvelle lettre d'information du Département du Sol et des Déchets, "Déchets@Ressources". Pour cette première édition, "Déchets@Ressources" relaye un important appel à projets lancé par la Wallonie. Celle-ci se dote de moyens importants pour accompagner la transition vers une économie circulaire.

« *Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas* ». C'est avec cette vision que la Région s'est assignée des objectifs ambitieux en matière de réduction et prévention des déchets, dont les suivants :

- Augmenter de 25 % la productivité des ressources (rapport entre le PIB et la consommation intérieure de ressources) entre 2020 et 2035 ;
- Diminuer d'un quart la consommation intérieure de matières de la Wallonie d'ici 2030 par rapport à 2013 ;
- Augmenter de 20 % les emplois wallons contribuant directement et indirectement à l'économie circulaire d'ici 2025 ;
- Doubler le nombre d'entreprises wallonnes ayant des pratiques d'économie circulaire d'ici 2025 ;
- Atteindre une quantité de biens réutilisés de minimum 8 kg/habitant et par an à l'horizon 2025.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement wallon, à l'initiative de la Ministre wallonne de l'Environnement, et avec la participation du Ministre wallon de l'Economie, lance un appel à projets consacré spécifiquement à la **prévention des déchets et à leur gestion en tant que ressources**.

Cet appel à projets vise à soutenir et renforcer les initiatives et projets dans **quatre thèmes majeurs** :

1. **l'éco-conception** et **l'éco-design** ;
2. le **réemploi** et la **préparation au réemploi** ;
3. les **nouveaux business modèles** tels que l'économie collaborative et de la fonctionnalité ;
4. **le tri, la collecte sélective et la logistique** pour favoriser la préparation au réemploi et le recyclage, ainsi que le **prétraitement et la valorisation matière** de certains déchets.

Un budget conséquent a été dégagé : **37,5 millions d'euros** ont été rassemblés afin de soutenir ces projets et répondre aux objectifs fixés par la Région dans le [Plan wallon des déchets-ressources](#) et la [Déclaration de Politique Régionale 2019-2024](#)

En bref :

Les **projets éligibles** devront présenter un **caractère innovant**, ainsi qu'un caractère pilote ou de démonstration. Ils auront pour objectif d'apporter une **solution structurelle, pérenne** et/ou **re-productible**, à une problématique de prévention ou de gestion des déchets. Ils devront respecter la législation et aller au-delà des exigences réglementaires en vigueur.

Les types de déchets et matières suivantes seront prioritaires dans la sélection des projets par le jury :

> Les **matériaux et déchets de construction** et de **démolition**

> Le **bois**

> Les **emballages ménagers et industriels**

> Les **textiles**

- > Les **équipements et déchets métalliques**
- > Les **déchets organiques**
- > Les **déchets plastiques** – y compris les bâches agricoles
- > Les **déchets professionnels divers**, y compris les résidus de tri et de traitement.

La **mise en place** ou le **renforcement de partenariats entre les acteurs clés** sont privilégiés pour atteindre les objectifs.

Pour répondre à l'**appel à projets**, prendre connaissance de tous ses critères et de son vade-mecum, veuillez consulter [ce site du SPW-Environnement](#) dédié à la prévention des déchets.

Une séance d'information en ligne sera organisée dans les prochains semaines. Pour tout savoir, [abonnez-vous si ce n'est déjà fait à la présente lettre d'information](#).

L'appel à projets, coordonné par le Département du sol et des déchets du [SPW-environnement](#) avec la collaboration du [Pôle GreenWin](#), fait partie des actions du [Plan de relance de la Wallonie](#) et du Plan national pour la relance et la résilience soutenu financièrement par l'Union européenne.

#CircularWallonia #EconomieCirculaire #ZéroDechet #DéchetsRessources #GetUpWallonia

